

CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS DES VASSAULES

Projet pédagogique des vacances d'automne

du 19 au 30 Octobre 2026

L'automne et les arts



Table des matières

I.	Présentation.....	3
1.1.	Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT).....	3
1.2.	La Convention Territoriale Globale (CTG).....	3
1.3.	Le Projet Éducatif péri et extrascolaire.....	4
1.4.	Objectifs éducatifs (extrait du Projet Éducatif).....	4
II.	Finalité du Projet Pédagogique	5
III.	Les caractéristiques, les attentes et les besoins du public	6
	L'enfant de 6 à 8 ans.....	6
	L'enfant de 8 à 12 ans.....	6
	Pour l'enfant de 8 à 10 ans :	7
	Pour l'enfant de 10 à 12 ans :	7
IV.	Présentations du secteur des Vassauls.	9
	Caractéristiques du territoire	9
	Caractéristiques du public du secteur	9
V.	Fonctionnement des accueils de Loisirs.	10
VI.	L'Accueil de Loisirs des Vassauls.	10
	Localisation.....	10
	Modalité d'accueil à l'accueil de loisirs des Vassauls.....	11
	Présentation des lieux	11
VII.	Projet pédagogique des Vassauls, édition automne.	12
VIII.	Evaluation	13
	Critères d'évaluation spécifiques à l'objectif général 1	13
	Critères d'évaluation spécifiques à objectif général 2	13
IX.	Journée type à l'accueil de loisirs des Vassauls.....	14
X.	Tarifs 2026	15
XI.	La communication	16
	La communication avec les familles	16
	La communication avec les enfants.....	16
XII.	La sécurité	17
	Fiche sanitaire :	17
	Médicaments/PAI :	17
	Pharmacie et déplacement :	17
	Départ raison de santé :	17
	Accidents et déclarations d'accident :	17
	Consignes d'incendie et PPMS :	17
XIII.	L'équipe d'encadrement.....	18
	Directeur et directrice	18
	Animateur et animatrice	19
XIV.	Les annexes	20
	Le planning d'activités.....	20
	Notes de services encadrement	20

I. Présentation

Troyes, cœur de la Champagne méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1 h 30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants sur une superficie de 13 km², elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 540 habitants (chiffres INSEE 2022, +0,2 % / 2021).

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel et muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

1.1. Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé un PEDT avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps périscolaires et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour la répartir sur quatre jours, en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « plan mercredi » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaires, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants, tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le PEDT a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire. Il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le « vivre-ensemble » en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer ; les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

1.2. La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la CTG afin de relever les défis de la territorialisation et de la coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et à maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La CTG repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté. Son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif. En conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

1.3. Le Projet Éducatif péri et extrascolaire

Le projet éducatif porté par la Ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'elle organise, à savoir les accueils périscolaires les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes ») ainsi que des accueils de loisirs périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

La démarche éducative troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux dicté par la Convention internationale des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

1.4. Objectifs éducatifs (extrait du Projet Éducatif)

- ⇒ Favoriser l'autonomie et la responsabilisation : en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en encourageant l'expression et la confrontation d'idées, et en rendant les enfants acteurs de leur quotidien et des animations.
- ⇒ Encourager les réussites : en veillant à la cohérence et à la complémentarité entre les différents temps de l'enfant, tout en privilégiant le jeu et l'approche ludique.
- ⇒ Promouvoir le bien-être et la santé : en favorisant la découverte d'activités physiques et sportives, en respectant les rythmes biologiques de l'enfant et en participant à l'éveil au goût.
- ⇒ Participer à la construction citoyenne : en proposant des actions permettant de s'approprier la cité, en développant l'esprit d'initiative et l'esprit critique, et en ouvrant des espaces de discussion et de débat.
- ⇒ Valoriser le respect : dans la relation d'égalité filles-garçons, dans l'attention portée à la place de chacun au sein du groupe, et dans l'appréhension des différences et des diversités.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs périscolaires et extrascolaires municipaux s'engage à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, de son origine ou de sa croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

II. Finalité du Projet Pédagogique

Le projet pédagogique extrascolaire de la Ville vise à accompagner chaque enfant dans son développement personnel et social. Notre mission est de créer un environnement propice à l'autonomie, à la responsabilisation ainsi qu'à l'épanouissement de chaque enfant, tout en favorisant le « vivre-ensemble ».

Pour atteindre ces objectifs, nous mettons en œuvre des moyens variés, tels que des temps d'échanges quotidiens, des activités diversifiées (sportives, créatives, culturelles) et des actions de sensibilisation aux différences. L'évaluation régulière des progrès des enfants se fait à travers des critères précis, comme leur capacité à s'organiser, à exprimer leurs besoins et à proposer des idées.

En résumé, notre projet pédagogique offre un cadre stimulant et bienveillant, permettant à chaque enfant de progresser vers une plus grande autonomie, de s'épanouir personnellement et d'apprendre à vivre ensemble.

Le projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs, en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la ville de Troyes.

Il doit permettre de répondre précisément aux questions des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que le choix de l'action pédagogique proposée par l'équipe.

Les Accueils de Loisirs municipaux (AL) sont un mode d'accueil éducatif pour les enfants proposés à titre facultatif.

Les objectifs incluent la mise à disposition des moyens nécessaires, les choix pédagogiques adaptés, et le suivi des évaluations des activités. Les directeurs, animateurs, et parents sont des acteurs clés dans cette démarche éducative, assurant un environnement enrichissant et inclusif pour les enfants.

III. Les caractéristiques, les attentes et les besoins du public.

L'enfant de 6 à 8 ans

Davantage tourné vers l'extérieur, il reçoit et intègre les expériences de la vie sociale notamment par le biais de l'école. L'évolution de l'enfant est moins flagrante, mais progressivement la pensée enfantine s'efface. Il ne cherche plus des personnes à imiter, mais des modèles, la posture de l'animateur est donc beaucoup plus observée qu'auparavant.

L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume... l'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant des ateliers qui privilégient la manipulation, la pratique, l'expression ou la fabrication parce que c'est en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit.

Il a acquis la lecture, se passionne pour les histoires, sépare l'imaginaire du réel avec une attirance pour le réel. Les activités basées sur le jeu suscitent la curiosité de l'enfant et lui permet de faire des découvertes tout en s'amusant. Il a besoin d'ordre, il aime classer. Il se dépense physiquement beaucoup, mais se fatigue et récupère aussi facilement. Il développe son adresse, son habileté et stabilise son schéma corporel (coordination, équilibre, latéralisation). L'animateur doit ainsi favoriser l'activité physique, mais intervenir pour freiner lorsqu'elle devient débordante.

L'enfant a toujours besoin de sécurité, puis commence à demander plus d'indépendance par rapport à l'adulte. L'animateur accorde donc l'importance aux activités collectives tout en ne négligeant pas les activités individuelles...

L'enfant tente à cet âge de braver l'interdit. L'animateur doit donc être vigilant aux tests éventuels.

L'enfant devient capable de collaborer. La camaraderie se développe. C'est le début des grands jeux collectifs où la variété des activités est primordiale pour enrichir le développement psychomoteur et se confronter aux règles du vivre-ensemble. La collectivité est un bon moyen pour lui permettre de progresser avec l'aide de l'autre. Ainsi, cela l'amène à renforcer ses expériences et d'en découvrir de nouvelles grâce à la notion de groupe. Le sentiment de justice morale et d'autonomie se développe... l'enfant est responsable sur les temps de vie quotidienne.

L'enfant de 8 à 12 ans

Les profils des enfants peuvent grandement différer entre 8 et 12 ans selon les expériences de vie de chacun. Certains enfants complètement tournés vers l'extérieur vont avoir une capacité d'adaptation et de jugement proche de l'adulte tandis que d'autres, ayant entamé l'époque de la puberté, peuvent au contraire être davantage recentré sur eux-mêmes et plus exclusifs dans leurs relations avec les autres.

Dans la vie de groupe en accueil de loisirs, cela peut se traduire de deux manières qui peuvent rapidement basculer de l'une à l'autre. On peut donc parfois observer une cohésion de groupe renforcée et une forte demande d'activités où les interactions et la coopération sont omniprésentes et parfois, au contraire, un groupe divisé et reconfiguré en plusieurs "clans" définis par des sentiments d'amitié renforcée et/ou d'amour, et même parfois de haine.

La camaraderie laisse sa place à des relations plus exclusives formées par le biais des personnalités de chacun qui s'affirment et qui se rencontrent. Bien que l'analyse des enfants tende de plus en plus vers un contraste oscillant soit vers le blanc soit vers le noir, d'importants progrès s'effectuent dans leur raisonnement. Leur sens critique s'aiguise, et il paraît alors nécessaire d'apporter une grande

considération à leur avis. Bien que cela ne soit pas nécessairement explicité, ils sont relativement ouverts aux nouvelles expériences et à la confrontation d'idées. Ce retour progressif à la subjectivité au début de l'adolescence peut justement pousser certains enfants à vouloir exprimer davantage leur vision des choses et de nombreuses activités peuvent être développées autour de ces personnalités en phase de maturation (théâtre, jeu de rôle, débat de société, etc.).

Pour l'enfant de 8 à 10 ans :

Apprentissage de la performance et des techniques sportives spécifiques, possibilités physiques (de vitesse, de rapidité) et de maîtrise de son corps. L'enfant accorde de l'importance à relever des défis, qui l'amène à aller plus loin, à se surpasser... Il s'exprime avec moins de spontanéité et sa créativité peut être en baisse. Il ressent tout de même le besoin d'imaginer, de collectionner et son appétence la lecture.

Pour l'enfant de 10 à 12 ans :

Le jeune rentre dans la période où son cerveau va atteindre sa pleine maturité, où il peut établir les relations entre la réalité et la possibilité. Les activités doivent donc être basées sur la démarche expérimentale, la recherche ou la créativité. Les ateliers s'appuient le plus possible sur les idées des jeunes et leurs expériences, pour qu'ils soient actifs dans leur démarche, qu'elle soit intellectuelle, artistique ou sportive.

L'évolution physique est rapide. Le décalage entre garçons et filles s'affirme ces dernières entrant en phase prépubère. L'entente entre les deux sexes leur pose problème bien que chacun porte de l'intérêt à l'autre. L'animateur doit donc prendre en compte les différences entre les filles et les garçons dans les besoins et favoriser les jeux d'équipe mixte (dodgeball, thèque...) qui les font s'apprivoiser...

Le jeune va remettre en cause le cadre dans lequel il évolue. Il a besoin d'en éprouver le bien-fondé et la solidité du cadre qui lui est présenté. Quelques règles peuvent être choisies et négociées par les jeunes pour gagner en autonomie, mais avec une majorité de règles unilatérales pour se confronter à un cadre stable.

L'animateur est meneur du groupe, mais favorise les situations de responsabilité par les jeunes. Il doit favoriser la transmission de techniques, les projets à long terme, permettre les échanges d'idées et faire émerger la réflexion. L'animateur est force de proposition durant les activités, mais il doit également s'adapter en fonction des attentes et de la demande des jeunes. Ce public plus autonome et très exigeant requiert chez l'animateur à la fois rigueur et inventivité. Il doit savoir accompagner leur besoin de nouveauté tout en faisant respecter son autorité.

Les jeunes affirment leur personnalité et ont besoin d'indépendance et de se détacher de la sphère familiale, car le monde extérieur les attire et les intéresse davantage. Ils sont tous en quête d'indépendance et les mettre en situation de responsabilisation est pertinent (prise de décisions, choix dans les activités...). C'est l'âge des premiers moments forts entre pairs, importants pour construire son nouvel espace social.

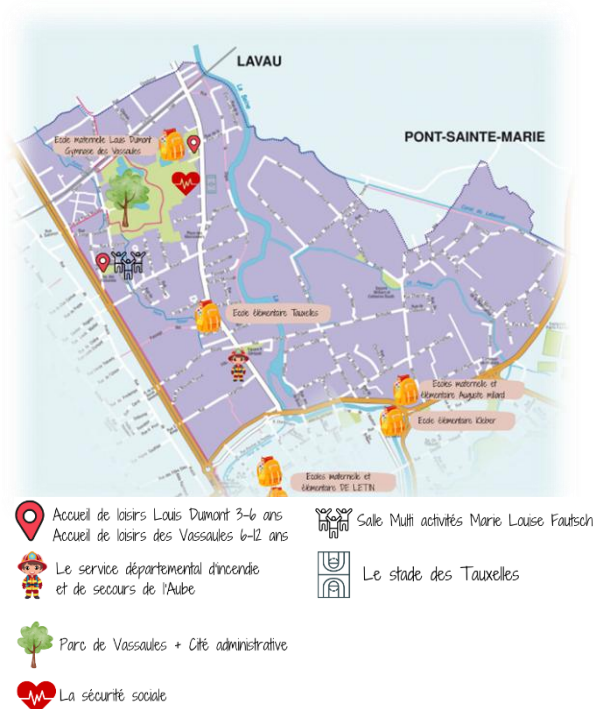
A partir de 10 ans, les jeunes « n'ont plus besoin d'une surveillance particulière de tous les instants ». Ils peuvent donc rester seuls dans une salle si les parents en sont informés, si les membres du groupe sont suffisamment responsables, que cette autonomie soit limitée dans le temps et que l'activité proposée ainsi que le lieu de son déroulement ne présentent pas de danger particulier...

Synthèse des attentes et des besoins du public 6/12ans

	6 à 8 ans	8 à 10 ans	10 à 12 ans
Développement physique	Vitesse, adresse en pleine croissance - Grande croissance physiologique - Grande possibilité physique - Qualité d'adresse, d'habilité, d'audace et d'équilibre - Se dépense beaucoup physiquement mais se fatigue vite	Vitesse, adresse - Grand besoin de mouvement - Se fatiguent vite mais récupère très vite - Maîtrise du corps - Age d'équilibre physique	Vitesse, force en pleine croissance - Age de la puberté - Très fatigable - Enfant "mal dans sa peau" parce que transformations physiques (puberté) - Très maladroit
Développement mental	- Besoin de s'affirmer - Besoin d'ordre, de rites, de sécurité et de repères - Sépare l'imaginaire du réel, avec une attirance vers le réel - Intérêt très grand pour l'expérimentation de mécanismes simples	- Besoin de s'affirmer - Besoin d'ordre, de rites, de sécurité et de repères - Sépare l'imaginaire du réel, avec une attirance vers le réel - Intérêt très grand pour l'expérimentation de mécanismes simples	- Très attentifs, à leur image - Besoin de s'affirmer - Vivent mal leurs différences physiques - Veulent faire la même chose que les grands (identification) - Age intermédiaire difficile, très instables - Problème de motivation intellectuelle
Développement social	- Plus indépendants vis-à-vis de l'autre (se découvrir soit avant d'aller vers les autres, se mettre en avant) - Besoin d'échanges avec les autres - Formation de petits groupes autour d'un même adulte, d'une même activité, ou d'un même jeu	- Age de la bande de garçons ou de filles - Clans "la guerre des boutons" - L'autre sexe peu accepté	- Formation de petits groupes de confiance "amitiés particulières"
Activités	- Activités créatrices, peu de production - Utilisation des éléments naturels - Intérêt pour les animaux - Coins d'activités intérieurs et extérieurs - Activités manuelles simples à utilisation immédiate - Jeux avec activité physique - Intérêt pour les jeux démontables	- Activités pour jouer (cerfs-volants, bateaux simples, jeux d'expression, ...) - Territoire, cabanes - Besoin d'aires de jeux - Besoin de pleine nature	- Activités plus longues et plus techniques - Jeux d'expression - Découverte du milieu humain - Activités physiques intenses - Jeux d'équipe - Début du camping

IV. Présentations du secteur des Vassaules.

Caractéristiques du territoire



Vassaules-Tauxelles est un quartier de la commune de Troyes (10000). Ce quartier, au paysage verdoyant et à l'ambiance calme, abrite 3816 habitants qui ont une moyenne d'âge de 37 ans, ont des revenus modérés, vivent majoritairement en célibataire, et sont principalement locataires de leur logement. Le revenu moyen par habitant dans le quartier de Vassaules - Tauxelles est en dessous de la moyenne nationale et la part de la population au chômage dans le quartier de Vassaules - Tauxelles est supérieure à la moyenne nationale.

Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de sport, de loisirs, de transport, d'éducation, de santé, de commerce. (Sources : chacunsonlieu.fr ; bien-dans-ma-ville.fr)

Caractéristiques du public du secteur

Quelques chiffres complémentaires :

- 90% des enfants accueillis sont des Troyens
- 21% des enfants accueillis sont inscrits en écoles privées
- Moins de 2% des enfants accueillis sont inscrits dans une école non troyenne
- 52% des enfants accueillis sont inscrits dans une école du secteur Vassaules
- 13% des enfants accueillis sont inscrits dans une école hors secteur Vassaules
- En moyenne **10 à 15%** des enfants accueillis sont reconnus **porteurs de handicap** ou en cours de diagnostic

L'accueil de Loisirs des Vassaules s'attache à favoriser la vie en collectivité afin de permettre aux enfants de 6 ans à 12 ans de vivre des temps de loisirs et de vacances conviviaux. L'espace est particulièrement adapté à cette tranche d'âge et permet la mise en place d'activités tant artistiques, créatives que sportives. L'ouverture vers les autres est au centre des préoccupations de l'équipe d'animation qui œuvre pour le vivre-ensemble.

V. Fonctionnement des accueils de Loisirs.

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimums dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours.

L'inscription pour les vacances se fait au moyen du dossier également valable pour la restauration scolaire, l'accueil et les activités périscolaires.

Il est disponible sur :

- Le portail famille.troyes.fr
- Les accueils de loisirs
- L'Espace Audiffred
- Les maisons de quartiers.

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée :

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.

VI. L'Accueil de Loisirs des Vassaules.

Localisation

Accueil de Loisirs des Vassaules
6 Rue des Vassaules
10 000 TROYES
06.46.54.19.55



L'Accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-est de la ville.
La ligne N°3 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur l'axe pénétrant Chomedey-Vanier.
L'Accueil de Loisirs est fréquenté par un public majoritairement issu du quartier des Vassaules.

Modalité d'accueil à l'accueil de loisirs des Vassaules

Horaires

Pendant les vacances de printemps, l'accueil de loisirs est ouvert du 19/10/2026 au 30/10/2026 de 7h30 à 18h15. Le type d'accueil proposé est le suivant :

Accueil en journée complète sans repas :

Les enfants sont accueillis :

- de 7h30 à 12h00 avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15
- et de 13h30 à 18h15 avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00.

Accueil en journée complète avec repas :

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h15 avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15 et possibilité de départ échelonné à partir de 17h00.

La restauration collective est organisée dans le restaurant scolaire de l'école Preize.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.

Capacité d'accueil :

- Mercredi (périscolaire) : 56 places
- Vacances (extrascolaire) : 60 places

Présentation des lieux

Les familles sont accueillies au sein d'un vaste hall, destiné également à l'affichage.

Ce dernier dessert des espaces mutualisés.

Au rez-de-chaussée :

- un bureau
- une grande salle d'activité, lieu pour les temps de rassemblement, activités et jeux et espace de jeux symboliques, d'imagination et de construction
- une salle d'activité créative
- une salle de rangement pour le matériel pédagogique
- une cuisine avec point d'eau
- des sanitaires enfants et adultes
- Des escaliers et un ascenseur permettent d'atteindre le premier étage.

A l'étage :

- une salle d'activités
- une salle de « danse » avec parquet et miroir aux murs pour les ateliers d'expression, de scènes ou pour un temps calme/repos
- une salle de jeux

Un espace extérieur clos, avec un préau mais aussi des jeux d'eau sont à disposition du groupe pour des activités extérieures.

Le parc et le gymnase des Vassaules sont à proximité.

VII. Projet pédagogique des Vassaules, édition automne.

Objectif Général 1 : L'automne et les arts	
Objectifs opérationnels	Moyens
Identifier au moins trois marqueurs caractéristiques de l'automne	Mise en place de jeux sensorielles, observation de la nature
Développer sa créativité en réalisant au moins une production artistique en lien avec l'automne (couleurs, symboles)	Land Art, peinture, vitrail aux couleurs automnales
Découvrir et respecter son environnement naturel en adoptant des gestes éco-responsables	Balade en nature, collecte de déchets, sensibilisation à la biodiversité

Objectif Général 2 : Favoriser la participation des enfants et l'ouverture de l'accueil de loisirs sur son environnement	
Objectifs opérationnels	Moyens
Encourager l'implication et la participation des enfants dans la vie de la structure.	Mise en place de conseils d'enfants, temps d'échanges réguliers, recueil des idées et souhaits des enfants.
Mettre en place des espaces d'expression et de dialogue permettant aux enfants de donner leur avis et d'entendre celui des autres.	Organisation de temps de bilans d'activités, discussions collectives, mise en place d'outils d'expression (boîte à idées, temps de parole, fresque).
Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs temps de loisirs et de leurs projets.	Participation des enfants au choix des activités et à la construction de projets. Adaptation des propositions en fonction de leurs souhaits et initiatives.
Favoriser la découverte de l'environnement proche et des ressources du territoire.	Organisation de sorties locales et découverte des équipements et ressources du territoire.
Développer des partenariats avec les acteurs éducatifs, culturels et associatifs locaux.	Mise en place de projets ou d'actions en collaboration avec les structures locales (associations, équipements culturels, structures éducatives).

Axe transversal : Développement du partenariat inter-secteur des Vassaules	Développer des passerelles entre les différents lieux de vie de l'enfant (école, accueil de loisirs, structures éducatives et sociales).
	Renforcer et diversifier les partenariats avec les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et associatifs du territoire.
	Valoriser et renforcer la place des familles dans la vie des accueils de loisirs en favorisant leur participation et les temps d'échanges.
	Contribuer au rayonnement des accueils de loisirs sur le territoire en valorisant les projets menés et en développant les coopérations locales.

VIII. Evaluation

Critères d'évaluation spécifiques à l'objectif général 1

- L'enfant est capable de citer au moins trois éléments caractéristiques de l'automne.
- L'enfant participe à une activité artistique et réalise une production artistique automnale.
- L'enfant adapte ses gestes et adopte une conduite responsable auprès de la biodiversité.

Critères d'évaluation spécifiques à objectif général 2

- Effectuer au moins une sortie nature, artistique et locale par semaine
- L'enfant est capable d'être acteur dans les choix de vie et d'activité au sein de l'accueil de loisirs
- Effectuer au moins une activité avec un partenaire local

IX. Journée type à l'accueil de loisirs des Vassales

07h30 – 09h15

Accueil échelonné des enfants

- Installation des salles
- Des coins et jeux libres

9h15 – 11h30

Rangement des activités du temps d'accueil

- Séparation des tranches d'âges
- Organisation et lancement de la journée, des activités

Activités, Evènements, Sorties

11h30 – 13h30

- Rangement et retour au calme
- Temps de repas
- Jeux libres

13h30 – 16h15

- Temps calme

Activités, Evènements, Sorties

16h15 -17h00

- Retour au calme
- Goûter
- Retour sur la journée

17h00 – 18h15

- Départ échelonné des enfants
- Des coins et jeux libres

X. Tarifs 2026

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans					
Désignation des tarifs			Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)
			Troyens	Non Troyens	
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas					
Quotient familial					
0 €	à	300 €	5,60	6,10	5,60 6,10
301 €	à	500 €	6,70	7,30	6,70 7,30
501 €	à	700 €	8,00	8,75	8,00 8,75
701 €	à	900 €	10,45	11,45	10,45 11,45
901 €	à	1 100 €	15,60	17,05	15,60 17,05
1 101 €	et	plus	18,75	20,40	18,75 20,40
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas					
Quotient familial					
0 €	à	300 €	4,15	4,60	4,15 4,60
301 €	à	500 €	5,05	5,50	5,05 5,50
501 €	à	700 €	6,00	6,50	6,00 6,50
701 €	à	900 €	7,80	8,55	7,80 8,55
901 €	à	1 100 €	10,05	10,95	10,05 10,95
1 101 €	et	plus	12,30	13,40	12,30 13,40
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas					
Quotient familial					
0 €	à	300 €	5,60	6,10	5,60 6,10
301 €	à	500 €	6,70	7,30	6,70 7,30
501 €	à	700 €	8,00	8,75	8,00 8,75
701 €	à	900 €	10,45	11,45	10,45 11,45
901 €	à	1 100 €	15,60	17,05	15,60 17,05
1 101 €	et	plus	18,75	20,40	18,75 20,40
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas					
Quotient familial					
0 €	à	300 €	4,15	4,60	4,15 4,60
301 €	à	500 €	5,05	5,50	5,05 5,50
501 €	à	700 €	6,00	6,50	6,00 6,50
701 €	à	900 €	7,80	8,55	7,80 8,55
901 €	à	1 100 €	10,05	10,95	10,05 10,95
1 101 €	et	plus	12,30	13,40	12,30 13,40
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas					
Quotient familial					
0 €	à	300 €	2,25	2,45	2,25 2,45
301 €	à	500 €	2,65	2,95	2,65 2,95
501 €	à	700 €	3,35	3,65	3,35 3,65
701 €	à	900 €	4,50	4,90	4,50 4,90
901 €	à	1 100 €	5,35	5,80	5,35 5,80
1 101 €	et	plus	6,70	7,30	6,70 7,30

XI. La communication

La communication est un point incontournable à ne pas négliger dans l'animation et à sans cesse développer. Véritable vecteur d'identité, une bonne communication est gage de sérieux, de qualité et valorise l'accueil péri et extrascolaire dans sa dimension éducative.

La communication avec les familles

1. Un **site internet** : www.ville-troyes.fr qui recense l'ensemble des informations liées aux thématiques « découvrir Troyes, au quotidien, proximité, sortir/bouger, vie municipale, téléservices »
2. Un **portail famille** : [PORTAIL FAMILLE - accueil \(troyes.fr\)](http://PORTAIL.FAMILLE-accueil(troyes.fr)) qui informe au sujet de la petite enfance, des écoles et de leurs activités, des vacances en Accueil de Loisirs, des espaces intergénérationnels. Un espace personnel permet aux familles de procéder aux inscriptions/annulations en ligne. L'actualité incontournable de ces structures y est mise en avant.
3. Soucieuse de vivre avec son temps, la Ville de Troyes possède aussi des pages officielles sur plusieurs **réseaux sociaux** qui permettent à tous de suivre des moments forts de la commune et notamment certains temps et/ou informations des Accueils de Loisirs Troyens.
4. Un **flyer** par Accueil de Loisirs est à disposition des familles et une attention particulière est portée quant à la transmission des valeurs du projet pédagogique.
5. Les **programmes d'activités** péri et extrascolaires, et les menus sont affichés devant chaque site.
6. Des **temps de partage et d'échanges** réguliers sont proposés au sein des Accueils de Loisirs.
7. Un **questionnaire de satisfaction** permet de recenser les avis des familles.

La communication avec les enfants

La communication avec les enfants se fait tout au long des journées d'accueil, de leur arrivée le matin jusqu'à leur départ du soir. L'accueil étant un lieu de partage, les échanges sont perpétuels. Celle-ci s'incarne à travers le quotidien vécu. L'enfant prend alors part au fonctionnement, qui varie selon les types et lieux d'accueil fréquentés.

XII. La sécurité

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

Fiche sanitaire :



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

Médicaments/PAI :

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

Pharmacie et déplacement :

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

Départ raison de santé :

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

Accidents et déclarations d'accident :

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

Consignes d'incendie et PPMS :

Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant

XIII. L'équipe d'encadrement

Directeur et directrice

Le directeur de l'Accueil de Loisirs et le coordinateur Périscolaire travaillent ensemble par secteur afin de garantir une continuité et une cohérence de travail auprès des enfants et des familles accueillis.



Ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants accueillis, mettent en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veillent au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.

Animateur et animatrice

Les normes d'encadrement / La Ville de Troyes préconise :

- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans pendant les vacances
- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans pendant les vacances

Les cinq fonctions de l'animateur :



L'encadrement de mineurs requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire. La notion d'encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un adulte qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique...

Ainsi, il est demandé à chacun d'être attentif et bienveillant, de garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et de :

- poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif
- d'assurer en toutes circonstances une surveillance constante et active, impliquant notamment sa ponctualité, et de limiter l'utilisation du téléphone portable au seul usage professionnel.
- d'installer une communication respectueuse et positive avec les enfants, indispensable à la construction du dialogue.
- d'adopter un comportement respectueux et non-discriminant à l'égard de l'enfant y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation.

- de proscrire toute familiarité de langage, gestuelle, relationnelle et, sauf situation d'urgence, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant.
- de s'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est demandé à chaque encadrant d'informer immédiatement les responsables identifiés de la ville de Troyes de toute situation qui lui semblerait de nature à compromettre le bien-être et la sécurité physique, morale et affective des enfants, ceci afin que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

XIV. Les annexes

Le planning d'activités

Notes de services encadrement

Troyes



PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE VOS ENFANTS POUR

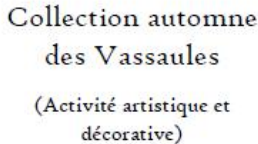
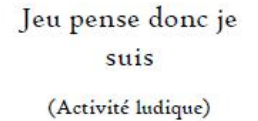
Les vacances du 19 au 23 octobre 2026

Tous différents, tous importants !



Accueil de Loisirs
des Vassaules
6 rue des Vassaules
10000 TROYES
06 46 54 19 55
7h30-18h15

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)

	Lundi 19/10	Mardi 20/10	Mercredi 21/10	Jeudi 22/10	Vendredi 23/10
Matin	 Collection automne des Vassaules (Activité artistique et décorative)	 T'accroches ou décroches ? (Activité physique)	 Fresque automnale (Activité artistique collaborative)	 Jeu pense donc je suis (Activité ludique)	 J'invente mon fruit d'automne (Activité artistique et ludique)
Après-midi	 Jeu pense donc je suis (Activité ludique)	 Tu thèques ou tu inspectes ? (Activité physique)	 Chantomne (Activité musicale)	 Opération Jurassique (Activité scientifique)	 Chantomne (Activité musicale)

Espace Audiffred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77
relations.usagers@ville-troyes.fr
famille.troyes.fr



Troyes



PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE VOS ENFANTS POUR

Les vacances du 26 au 30 octobre 2026

Tous différents, tous importants !



Accueil de Loisirs
des Vassaules
6 rue des Vassaules
10000 TROYES
06.46.54.19.55
7h30-18h15

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)

	Lundi 26/10	Mardi 27/10	Mercredi 28/10	Jeudi 29/10	Vendredi 30/10
Matin	 C'est quoi l'automne ? (Activité culturelle)	 Vivaldi et l'automne (Activité musicale)	 Sculpteur de caméléon (Activité artistique)	 Le vitrail dans tous les sens Cache-cache le caméléon (Activité ludique)	 Je devine le fruit d'automne (Activité ludique et collaborative)
Après-midi	 Jeu pense donc je suis (Activité ludique)	 Ma bouille en citrouille (Activité artistique)	 Chantomne (Activité musicale)	 Cité de la science Opération Jurassique (Activité scientifique)	 Chantomne - La représentation (Activité musicale devant famille, moment partage)

Espace Audiffred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77
relations.usagers@ville-troyes.fr
famille.troyes.fr





Yves Minck
Directeur Général des Services

NOTE DE SERVICE

- ☑ DGA
- ☑ DIRECTEURS Vie quotidienne, Enseignement-CmE, Administration pôle famille et proximité
- ☑ CHEFS DE SERVICE Affaires périscolaires, Affaires scolaires, Accueil enfance et jeunesse, Ressources, Animation de la vie sociale

☑ à diffuser

☐ à afficher

Service émetteur : Pôle famille et proximité

Troyes, le 27 septembre 2018

Diffusion DG le : 28 septembre 2018

OBJET : encadrement des mineurs

La Ville Troyes organise de nombreuses activités à destination des enfants et adolescents, public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra-scolaires, garderies périscolaires, études, restauration scolaire, espaces intergénérationnels et activités ponctuelles.

Les missions des agents des services affaires périscolaires, affaires scolaires, accueil enfance et jeunesse, ressources et animation de la vie sociale les amènent de façon régulière ou plus ponctuelle (semaine de rentrée scolaire ou service minimum d'accueil) à encadrer des mineurs durant ces activités. La notion d'**encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un agent** qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique etc... **L'agent en charge d'un groupe de mineur est désigné dans la présente note par le terme encadrant.**

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes, affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu **un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.**

Par conséquent, il est demandé aux encadrants de se conformer en tous points aux attendus suivants :

- **Assurer** en toutes circonstances **une surveillance constante et active**, impliquant notamment la ponctualité de l'agent et de limiter l'usage du téléphone portable au seul usage professionnel,
- **Poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles**, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif,
- **Installer une communication respectueuse et positive** avec les enfants et les adolescents, indispensable à la construction du dialogue,
- **Adopter un comportement respectueux et non-discriminant** à l'égard de l'enfant et de l'adolescent, y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation,
- **Proscrire toute familiarité** de langage, gestuelle ou relationnelle, et **sauf situation d'urgence**, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant,
- **S'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.**

Les coordinateurs périscolaires, les directeurs d'accueil de loisirs et responsables d'espaces intergénérationnels veillent au respect de ces dispositions, ils peuvent être sollicités par les encadrants aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront le cas échéant leur chef de service.

Tout agent, quelle que soit fonction, témoin d'une situation ou dépositaire d'un témoignage de faits de nature à compromettre la sécurité physique, morale ou affective d'un mineur au sens de la présente note en informera sans délais son supérieur hiérarchique direct, ceci afin que l'intérêt des enfants et adolescents puisse être préservé et que des mesures correctrices puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de veiller à la stricte application de ces dispositions.

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Yves Minck

Copie pour information :

☐ Mesdames, Messieurs les élus de la municipalité

NOTE DE SERVICE

Yves Minck
Directeur Général des Services

☐ TCM
☒ VT
☒ DGA
☒ DIRECTEURS
☒ CHEFS DE SERVICE/D'ETABLISSEMENT

☐ A diffuser à l'ensemble des agents
☒ A afficher

} du pôle
famille
et proximité

Emetteur : Pôle Famille et Proximité

Troyes, le 12/07/19

Visa SG : n°16 OP

Diffusion DG le : 12/07/19

OBJET : Encadrement des mineurs en accueil de loisirs (AL)

La Ville de Troyes organise de nombreuses sorties à destination des enfants. Ce public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note de service vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs Arnaud-Baltet, Louis-Dumont, Jules-Guesde, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes et Vassaulles, lors des sorties.

Les missions des agents du service accueil enfance et jeunesse et ressources en situation d'animation, les amènent de façon régulière à encadrer des mineurs en période péri et extra-scolaires.

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des agents, **lors des sorties**, de veiller à la mise en œuvre des points suivants :

- **Utilisation systématique de la fiche de sortie** ci-jointe, mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quelle que soit la destination et la distance de sortie ;

- En cas de transport d'enfants dans un véhicule de 7 ou 9 places, **le conducteur doit être accompagné par un animateur** pour un trajet supérieur à 20 kilomètres ;
- **Un trajet ne pourra excéder 2 heures**, quel que soit le mode de transport ;
- **Chaque enfant doit porter un élément permettant l'identification de l'accueil de loisirs de provenance** (le nom de l'AL, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne référente du groupe en direction) ;
- **Il est indispensable que les enfants soient comptés et identifiés** à chaque montée et descente de véhicule ;
- Dans le cadre de **l'utilisation des transports en commun**, vous serez particulièrement vigilant et attentif à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusterez en conséquence, la répartition de votre groupe :

➤ il ne devra pas excéder **16 enfants pour les moins de 6 ans et 24 enfants pour les plus de 6 ans** et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge ;

➤ **les enfants de moins de 6 ans seront encadrés par deux animateurs minimum** quel que soit l'effectif ;

➤ un encadrement au-delà de celui imposé par le Code de l'Action Sociale et des Familles doit être envisagé :

• **2 animateurs pour 8 enfants pour les moins de 6 ans ;**

• **2 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.**

➤ un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).

- **Le transfert des enfants** entre les accueils de loisirs Louis-Dumont et Vassaulles (conformément à l'article 2 du règlement intérieur « mon accueil de loisirs ») **s'effectue uniquement sur l'un de ces deux AL** entre 9h15 et 9h35 et entre 16h55 et 17h15 ;
- Une **vérification des coordonnées** des personnes responsables de l'enfant (numéros de téléphone et adresses postales) doit être faite à chaque période de vacances
- **L'identification des personnes** qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant

Les directeurs d'accueils de loisirs veillent au respect de ces dispositions ; ils peuvent être sollicités par les animateurs aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront les moyens et l'ensemble des ressources mis à leur disposition par le service. Ils tiennent à la disposition de l'ensemble des agents des « fiches mémo » récapitulatives de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques.

Le Directeur Général des Services
Yves Minck

Copie pour information :

- ☐ Mesdames, Messieurs les adjoints - Conseil Municipal de Troyes
- ☐ Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal de Troyes